Lettre ouverte à Monsieur Laurent BERGER

Cher Laurent,

Permettez-moi de vous appeler Laurent puisque nous faisons partie de la même famille, la CFDT, famille que j'ai choisie de façon pro active car j'y retrouvais bon nombre de valeurs qui sont les miennes.

Je me présente : Anne-Sophie, juriste au sein du Groupe Crédit Mutuel Arkéa (9000 collaborateurs) et élue CFDT (Fédération Banques et Assurances) depuis une dizaine d'années maintenant. La CFDT m'a toujours fait confiance puisque j'ai occupé et j'occupe toujours des mandats importants : secrétaire CHSCT puis secrétaire CE d'une filiale, secrétaire CET siège et secrétaire adjointe du CCE.

Laurent, si aujourd'hui je m'adresse à vous, c'est à deux titres, en ma qualité d'élue CFDT mais aussi en tant que salariée, inquiète pour mon avenir et celui de beaucoup de mes collègues du groupe CMA. Ma démarche est cependant purement personnelle.

Comme vous le savez, un contentieux sérieux oppose le CMA au CM11-CIC: autonomes depuis toujours, ces deux groupes sont affiliés à un organe central basé à Paris, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Depuis de nombreuses années, le CM11 CIC défend un renforcement des pouvoirs de cet organe central qu'il contrôle, avec en ligne de mire une fusion des deux groupes, une centralisation. Ne soyons pas naïfs, à moyen terme, les métiers exercés au siège, dans nos filiales, au sein de nos réseaux seraient remis en cause. Et cela, c'est tout simplement inadmissible socialement pour une grande majorité de salariés que je représente, et inadmissible économiquement pour nos régions. En janvier 2016, à Brest, plus de 15000 personnes (salariés, élus locaux, chefs d'entreprises...) défendaient l'emploi et leur région lors d'une grande manifestation connue sous le nom de « Vent Debout ».

Aujourd'hui, en tant qu'élue du syndicat majoritaire du Groupe, je m'attendais à ce que nous nous battions d'une seule et unique voix, pour nos emplois et pour l'autonomie de notre Groupe dont la solidité financière est affirmée. Je m'attendais à ce que ce nous portions la voix de ceux qui nous ont élus. Je m'attendais à ce que la « base « soit entendue. Malheureusement il n'en est rien, la décision de soutien au projet du CM11 CIC est descendue unilatéralement de la CFDT nationale. Suis-je naïve ou un lobbying du Président de la Confédération et du CM11 CIC, cfdtiste, aurait imposé cette ligne de conduite? Le slogan qui nous est cher: « subir ou choisir, nous voulons choisir! » ne s'appliquerait donc pas entre nous? Moi, je veux choisir, certainement pas subir!

Courant juillet dernier, suite aux événements inacceptables ayant touché la fédération du Massif Central, les Délégués Syndicaux de l'Etablissement siège ont choisi de défendre l'autonomie du Groupe et le maintien de nos emplois, de notre stratégie sur nos territoires historiques, ils ont donc écrit en ce sens. Si ce tract a suscité l'approbation d'un grand nombre de salariés, très vite la CFDT centrale a vivement critiqué cette prise de parole en rappelant fermement la position nationale et en sollicitant le démandatement de nos collègues. Une suspension de leurs mandats de DSE est alors prise par la fédération.

Il est important de rappeler que, depuis la rentrée, la CFDT de plusieurs de nos filiales s'est positionnée elle aussi en faveur de l'autonomie de notre Groupe et pour le maintien de leurs emplois. Il est évident qu'une centralisation serait pour les filiales, synonyme d'une destruction massive de leurs emplois.

Par courrier du 27 octobre dernier, la commission exécutive fédérale rend définitive la suspension des mandats des DSE du siège qui sont donc aujourd'hui démandatés. Je tiens ici à préciser que les conditions dans lesquelles cette décision a été prise par la CEF sont assez fantaisistes :

- Un des DSE démandatés n'a jamais été entendu.
- Si les DSC de l'UES ARKADE ont pu exprimer seuls leurs griefs devant la CEF, les anciens DSE n'en ont jamais eu l'opportunité! Pour un syndicat dont l'essence est le dialogue social, vous admettrez, Laurent, que c'est assez surprenant!
- Et dans une procédure dite « contradictoire », le juge n'examine t- il pas les circonstances atténuantes qui peuvent être reconnues aux « accusés » pour atténuer leur peine voire les acquitter : défendre les emplois, relayer les craintes, les peurs de nos collègues salariés qui nous ont élus en toute confiance, ne constituent- ils pas à vos yeux de très sérieuses circonstances atténuantes à prendre en considération avant de prononcer une décision ?

Aujourd'hui, lorsque je lis les dernières communications de la CFDT nationale autour de la codétermination dans les entreprises, je vous avoue rester très dubitative, je cite « parce que les travailleurs doivent être mieux associés aux décisions qui les concernent, la CFDT revendique plus de codétermination dans les entreprises » (la **codétermination** étant un régime de prise de décisions entre patrons et syndicats). Nous en sommes bien loin et en maintenant la position centrale proconfédérale dans ce dossier, c'est une vision aux antipodes du dialogue social que nous avons là et qui se rapproche d'une « pensée unique » que je ne soutiendrai nullement.

Laurent, vous l'aurez compris, je suis en colère, je suis déçue.

Syndicalement.

Anne-Sophie